



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Mme Monika Litscher, Directrice
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

Envoyé par courriel à
info@staedteverband.ch

dossier traité par LEA
notre réf. A.1/2026/62 – er
votre réf.

Lausanne, le 26 août 2026

Réponse à la consultation préalable concernant des normes d'interopérabilité au sens de l'article 13 de la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises

Madame la Directrice,

Votre demande adressée le 29 juin 2026 au Secrétariat municipal de la Ville de Lausanne, relative à la procédure de consultation mentionnée en titre et à laquelle la Chancellerie fédérale a invité l'Union des villes suisses à participer, nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Vous trouverez ci-dessous la position officielle de la Ville de Lausanne au sujet de ce projet d'ordonnance, ainsi que dans le fichier Excel en annexe 1 qui a été complété avec le niveau de détail requis et a demandé des efforts conséquents de la part des équipes concernées. Nous nous permettons également de joindre en annexe 2 une étude technique plus approfondie sur la plupart des normes proposées pour analyse, à transmettre à la Chancellerie fédérale.

La Municipalité de Lausanne remercie la Chancellerie fédérale pour la mise en consultation préalable concernant des normes contraignantes au sens de l'article 13 de la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE). Toutefois, elle regrette que le délai imparti pour répondre n'aie pas prévu une durée d'analyse plus conséquente, étant donné le volume des documents à assimiler (plus de 2'200 pages), la complexité du sujet et la période estivale (absences des personnes clés, etc.).

L'ensemble des normes soumises en consultation est solide pour son objectif historique : structurer l'interopérabilité administrative entre systèmes connus, au moyen de modèles de données, schémas XML (Extensible Markup Language), messages, enveloppes, validations XSD (XML Schema Definition) et référentiels métiers. Cette base reste nécessaire pour des échanges stables entre administrations.

La limite principale est désormais stratégique. Le corpus ne formule pas encore une doctrine suffisamment explicite pour l'interopérabilité entre systèmes administratifs et l'intelligence artificielle (IA), ni pour les requêtes émises par des agents automatisés agissant pour le compte de personnes, d'entreprises ou d'administrations. L'IA apparaît dans certains documents comme tendance ou référence, mais elle n'est pas traduite en exigences opérationnelles : découverte de services, délégation, consentement,

provenance, sémantique exploitable par machine, RAG (Retrieval-Augmented Generation), droits d'usage, auditabilité ou capacités de type MCP (Model Context Protocol).

Il ne s'agit pas de rejeter XML/XSD. Ces technologies restent robustes pour la validation contractuelle et les échanges existants. En revanche, elles ne devraient plus être le seul centre de gravité de l'architecture des échanges. Une trajectoire complémentaire devrait positionner explicitement les différents protocoles existants¹ (pour le détail, voir le document d'analyse fourni en annexe 2).

En conclusion, la Municipalité de Lausanne soutient ces initiatives qui permettent de standardiser l'ensemble des échanges d'information entre administrations et se réjouit de participer à la prochaine consultation sur le projet d'ordonnance.

Pour toute question que vous seriez amenée à nous poser au sujet de notre réponse à la consultation, nous vous invitons à contacter M. Victor Ciriza, Chief Data Officer (CDO) au Service d'organisation et d'informatique (SOI).

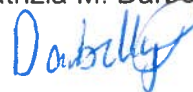
En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Litzistorf



La secrétaire municipale adj.
Patrizia M. Darbellay



Annexes : 1 - Normes eCH pour les portails administratifs interopérables (document Excel)
 2 - Analyse détaillée et recommandations (document PDF)

¹ Les différents protocoles existants, à savoir : JSON (JavaScript Object Notation), JSON Schema, JSON-LD (JavaScript Object Notation for Linked Data), OpenAPI, RDF (Resource Description Framework), SHACL (Shapes Constraint Language), DCAT (Data Catalog Vocabulary), les métadonnées de provenance et les modèles de délégation pour agents.